



Réf.: SCBD/OES/AD/ar/68473

1^{er} septembre 2009

NOTIFICATION¹

Dixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (COP 10), 18 - 29 octobre 2010, Nagoya, Japon

Madame / Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que, à l'invitation du gouvernement du Japon, la dixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (COP 10) aura lieu à Nagoya, au Japon du 18 au 29 octobre 2010. Le Segment de haut niveau aura lieu du 27 au 29 octobre 2010.

Je suis heureux de joindre l'ordre du jour provisoire adopté par le Bureau de la COP lors de sa réunion tenue à Berlin les 26 - 27 novembre 2008. La documentation d'avant séance de la réunion sera disponible dès que possible, soit au plus tard trois mois, avant la réunion. Les documents d'avant séance et de l'information pour les participants seront également disponibles sur le site Web de la Convention: <http://www.cbd.int>.

Conformément aux règles 6 et 7 du règlement intérieur de la Conférence des Parties, la réunion est ouverte aux organisations et agences, qu'elles soient gouvernementales ou non-gouvernementales, qualifiées dans des domaines relatifs à la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, qui ont averti le Secrétariat de leur intention d'être représentées à la réunion.

L'enregistrement des représentants est sujet à la réception d'une lettre officielle, provenant du directeur ou président de l'organisation, adressée au Secrétariat, avant l'ouverture de la réunion. La lettre doit indiquer la liste de noms, le responsable de la délégation, les titres et coordonnées des délégués à la réunion et devrait être parvenue au Secrétariat avant le **30 septembre 2010**.

Veillez agréer, Madame / Monsieur, mes salutations distinguées.

Ahmed Djoghlaoui
Secrétaire exécutif

¹ Cette traduction n'est pas officielle, c'est une courtoisie du Secrétariat.
Aux organisations intergouvernementales, non-gouvernementales et autochtones.

